

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 23 janvier 2012, à 19 heures 30, à la mairie de Beloeil, située au 777, rue Laurier, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. 76, RUE MONDELET – LOTS 130-45 ET 130-46-2 – ZONE H-323

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

La demande consiste à ce que soit autorisé, sur le site visé, l'implantation d'un garage détaché à une distance de 1,94 m de la ligne latérale de terrain alors que le *Règlement de zonage* 1248-00-93 prévoit une distance minimale de 2 mètres;

2. 581, RUE IBERVILLE – LOTS 41-198 ET 41-201 – ZONE H-228

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

La demande consiste à ce que soit autorisé, sur le site visé, l'implantation d'un garage attaché à une distance de 0,65 m de la ligne latérale de terrain alors que le *Règlement de zonage* 1248-00-93 prévoit une distance minimale de 1 mètre.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance du 23 janvier 2012.

Donné à Beloeil, ce 7 janvier 2012.

La greffière,



VÉRONIQUE LANDRY, avocate.